

Tunis, le 21/03/2025

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage de la deuxième période de souscription des parts
d'un Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé (FIS)

« GO LIVE INTERNATIONAL FUND »

Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé
Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

La société de gestion GO BIG PARTNERS porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Compartiment de son Fonds d'Investissement Spécialisé, dénommé « GO LIVE INTERNATIONAL FUND » pour la deuxième période de souscription commence le **vendredi 21 mars 2025** et se clôturera le **samedi 20 septembre 2025**.

Le Compartiment « GO LIVE INTERNATIONAL FUND » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	GO LIVE INTERNATIONAL FUND
Références de l'agrément :	N° 34-2024 du 11 juin 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1132 du 02 juillet 2024
Siège social :	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île de Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
Forme juridique :	Compartiment d'un Fonds d'Investissement Spécialisé
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Montant du compartiment :	La contrevaletur en Euro de 15 000 000 Dinars réparti en 15 000 parts d'une valeur nominale égale à la contrevaletur en Euro de 1 000 Dinars chacune
Devise :	Euro
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	GO BIG PARTNERS et la BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS (BTE)
Gestionnaire :	GO BIG PARTNERS
Dépositaire :	BTE
Distributeur :	GO BIG PARTNERS
Modalités de souscription :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La 2^{ème} période de souscription sera fermée dès que les souscriptions totales atteindront un montant nominal égal à la contrevaletur en Euro de 15 000 000 Dinars correspondant à 15 000 parts ou, de toutes façons, au bout de cette période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint ➤ La valeur nominale par part émise est égale à la contrevaletur en Euro de 1 000 DT ➤ La commission d'émission par part émise est de 10,99% uniquement si le souscripteur n'est pas un ancien porteur de parts ➤ Le montant minimal par souscription est égal à la contrevaletur en Euro de 340 000 DT



Les demandes de souscription seront reçues au siège de société de gestion GO BIG PARTNERS sise à l'Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île de Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis.

Pour plus d'informations sur le Compartiment « GO LIVE INTERNATIONAL FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 02 juillet 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.